

PLEUDIHEN

Village

24/03/2017 n°1893

www.pleudihen.fr

Election présidentielle 2017 : toutes les informations pratiques
1^{er} tour : dimanche 23 avril 2017. Second tour : dimanche 7 mai 2017.

Pour pouvoir voter en 2017, il faut être inscrit sur les listes électorales.

La nouvelle carte d'électeur sera envoyée par courrier à votre domicile fin mars, début avril. Si vous n'avez pas reçu votre carte au 18 avril, contactez au plus vite la mairie (Veillez à détruire l'ancienne carte d'électeur).

Si une carte n'a pas été distribuée avant le scrutin, elle est conservée au bureau de vote. Elle peut être récupérée en présentant votre pièce d'identité. La carte est valable jusqu'à son remplacement par la suivante.

La carte d'électeur est présentée au bureau de vote le jour du scrutin. Néanmoins, il est possible de voter en présentant uniquement une pièce d'identité.

Le scrutin est ouvert à 8 heures et clos à 19 heures (heures légales locales).

Pour voter, il faut vous présenter au bureau de vote indiqué sur la carte électorale muni d'une pièce d'identité. Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants : Carte nationale d'identité (valide ou périmée), Passeport (valide ou périmé), Permis de conduire (valide), Carte vitale avec photo (valide), Carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF, Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide), Livret de circulation (valide), Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (valide), Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (valide), Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (valide), Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (valide), Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (valide)

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui. La démarche se fait à la gendarmerie de Dinan, 16 Bis, Place Duguesclin, ou auprès du tribunal d'instance, 20 Place Duguesclin, à Dinan.

La personne qui donne procuration (le *mandant*) désigne librement la personne qui votera à sa place (le *mandataire*). Le mandataire doit toutefois répondre à 2 conditions :

- Il doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant, mais pas forcément être électeur du même bureau de vote.
- Le jour du scrutin, le mandataire doit détenir **une seule procuration établie en France**.

Les démarches doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement de la procuration. Une procuration peut être établie à tout moment et jusqu'à la veille du scrutin, mais, en pratique, le *mandataire* risque de ne pas pouvoir voter si la mairie ne l'a pas reçue à temps.

Le mandant indique la date du scrutin et précise si la procuration concerne, le 1^{er} tour, le 2nd tour ou les 2 tours. Il est possible de choisir le même *mandataire* pour les 2 tours de l'élection ou bien un mandataire différent pour chaque tour.

Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa propre pièce d'identité, au bureau de vote du **mandant**, et vote au nom de ce dernier dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Il est désormais possible de remplir la demande de vote par procuration depuis son ordinateur, en utilisant le formulaire Cerfa n°14952*01 disponible en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R12675>). Néanmoins, pour valider toute demande, il faut toujours se présenter en personne au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance du domicile ou du lieu de travail muni d'un justificatif d'identité.

(Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A11431>)

CENTRE CULTUREL - BIBLIOTHEQUE

bempleudihen@wanadoo.fr

02.96.88.20.55

✓ BIBLIOTHEQUE 02.96.88.20.55

Lundi		14h-18h
Mardi	9h-12h30	
Mercredi	9h-12h30	14h-17h30
Jeudi		14h-17h30
Vendredi	10h-12h30	
Samedi	9h-12h30	

Jusqu'au 31 mars - EXPOSITION des créations de Michel BOUDIB (études et croquis ainsi qu'un projet local). Entrée libre.

MARCHE HEBDOMADAIRE

Tous les mardis entre 9h et 13h sur la place de la Mairie.

TRI SELECTIF (sacs jaunes) - Prochain ramassage dans les villages (tous les 15 jours - semaine paire) : **mardi 4 avril**. Dans le bourg : **tous les mardis**.

INSCRIPTIONS aux ECOLES

ECOLE COMMUNALE « ENTRE TERRE ET MER ».

Comment inscrire votre enfant en première année de Maternelle ? C'est simple ! Prenez un premier contact avec la directrice de l'école communale et convenez d'un rendez-vous afin de visiter et rencontrer le personnel de l'école. Ensuite rendez-vous en Mairie pour une première inscription, avec le livret de famille. Lors de la visite de l'école communale, vous rencontrerez l'enseignante et son assistante et nous vous expliquerons comment se passe la rentrée. RDV au 02 96 83 21 29 ou par mail : ecole.0221556x@ac-rennes.fr

ECOLE NOTRE-DAME - PORTES OUVERTES le samedi 25 mars de 10h à 13h.

L'équipe enseignante se tiendra à votre disposition pour vous faire découvrir l'école. Pour la rentrée prochaine, vous pouvez déjà prendre contact avec la directrice : Anne-Cécile Québriac-Mukania : 09.61.46.52.08 / 02.96.83.35.43 (mardis et mercredis matins) ou eco22.nd.pleudihen@enseignement-catholique.bzh

La CHRONIQUE du CENTENAIRE - 1914-1918

« Au jour du Centenaire de leur disparition lors de la Grande Guerre 1914-1918, notre commune rend hommage à ses « enfants » tombés au « Champ d'Honneur » et « Morts pour la France ».

HATIVEL Jean-Baptiste Malo Joseph – Né le 12 février 1888 au Bourg de Pleudihen, fils de Jean-François, capitaine, et de Joséphine Flaud. S'est marié avec Berthe Petit, à Miniac-Morvan le 14 octobre 1913. Soldat de la classe 1908, au 47^{ème} Régiment d'Infanterie (R.I.) de Saint-Malo, il quitte la garnison le 7 août 1914. **Fin août**, il participe à la Bataille de Charleroi (Belgique) et à celle de Guise (02120 - Aisne), en septembre à la Bataille de la Marne, en octobre à celle d'Arras (62000).

En 1915, il prend part à la seconde Bataille d'Arras (Roclincourt / entre Arras et Lens). En juillet, il est à Amiens (80000 - Somme) et le 13 août, il prend la direction du front de l'Argonne (entre la Champagne et la Lorraine). **De septembre 1915 à août 1916**, le régiment combat au Nord de Servon, aux environs de Vienne-le-Château, à La Tour-d'Auvergne et à Givry-en-Argonne. **En septembre 1916**, il participe à la Bataille de la Somme au Sud de Chaulnes (80320). Il repousse une attaque allemande le 13 octobre. Le 16 octobre, le régiment est relevé. Il revient en ligne devant Chaulnes le 13 décembre. Après une nouvelle relève en **janvier et février 1917**, le régiment revient en ligne dans le secteur de Tilloloy. Le 17 mars commence la poursuite des Allemands vers Verpillères, Estouilly (19 mars), Tugny et Happencourt. **Tué à l'ennemi, le soldat HATIVEL est « tombé au Champ d'Honneur » et « Mort pour la France » à Chaulnes (80320), dans la Somme, le 24 mars 1917.** »

*PS : Chaulnes (Somme) situé entre Amiens et Saint-Quentin, en bordure de l'autoroute actuelle A1.

Extrait des récits de Monsieur Jean Pépin : suite du PV n° 1890 du vendredi 3 mars 2017 – « L'Aisne et la Champagne »

« Après quelques jours nous prîmes de nouveau position, dans l'Aisne toujours, mais dans un secteur que je ne saurais trop préciser. La comptabilité souffrait, bien entendu, de ces déplacements. La nouvelle position de batterie étant plutôt inconfortable, le Capitaine nous dit de nous installer, Guillard et moi, à l'échelon. Nous étions plus tranquilles pour travailler mais il fut bien entendu que, l'un ou l'autre de nous deux se rendrait tous les jours à la batterie (d'artillerie) pour porter les paperasses à la signature et le tenir au courant. Je me souviens que la première fois que je m'y rendis j'eus beaucoup de peine à trouver la 2^{ème} Batterie. C'est encore là, il me semble, qu'un jour, revenant seul de la batterie, par un brouillard à couper au couteau, je ne retrouvais pas ma route. Il y avait tellement de pistes qui s'entrecroisaient sur la plaine et le brouillard était tellement dense qu'il m'interdisait tout repère. Complètement égaré, je laissai tomber mes rênes sur le cou de ma jument : elle me ramena toute seule au bivouac. Ces petits détails peuvent paraître insignifiants. Ils sont restés dans ma mémoire et jalonnent ce que fut pour moi, « la Grande Guerre ». Ce qu'il ne faudrait pas croire c'est qu'ils en expriment toute la physionomie – que la guerre c'était seulement cela. Non, la guerre c'était cet état de danger, plus ou moins grand, mais permanent – cette incertitude du lendemain – la vie si dure des gourbis (habitation rudimentaire) et de la belle étoile en toute saison où nous couchions souvent sans paille, à même la terre. Avec l'espoir de coucher dans un lit, en principe tous les quatre mois quand revenait la permission. Et le désespoir de ne pas entrevoir la fin de cette tuerie, de ce cauchemar. C'était en 1917. La classe 18 (classe de conscription : jeunes qui ont 19 ans en 1918) arrivait au front : des gosses de 19 ans. Un jour nous arrivèrent deux recrues de cette classe ! Edouard Prié de Saint-Hélen, un compatriote et un autre que je n'eus guère le temps de connaître et dont je n'ai retenu que le nom et la figure ouverte et intelligente : il s'appelait Cahu. Je ne me souviens plus de quelle région il était. Edouard Prié était brancardier, quant à Cahu on le classa téléphoniste. Le lendemain de son arrivée, il fut tué. On l'enterra au milieu des bois. Sur sa tombe isolée, je mis une marque de reconnaissance. Dans une bouteille j'introduisis une feuille de papier avec l'adresse du malheureux. Les obus ont-ils respecté cette tombe ? « Pauvre petit gars ! Eh oui, c'était au printemps 1917. Des régiments du Midi (Sud de la France), et notamment du 17^{ème} Corps d'Armée se mutinèrent, refusant de monter en ligne. Quoi d'étonnant à cela : la guerre durait depuis trois ans ! Nos régiments bretons, eux, ne se mutinèrent pas. Et cependant, Dieu sait s'ils furent à la peine. Ils allaient l'être de plus en plus. C'était en Champagne, ce qu'on appelle la bataille des Monts. Nous étions, nous, dans le secteur du Mont Cornillet (un des sept monts du massif de Moronvilliers / forteresse à l'Est de Reims), en batterie (position de tir) sur les bords, plantés de peupliers, d'une toute petite rivière qui s'appelait la « Prosnes ». (A suivre).

Le comité de rédaction : I. Malabeux et J. Reungoat.

STADE PLEUDIHENNAIS

- **Vendredi 24 Mars - Chpt FOOT LOISIR. Journée 17. Seniors (30 Ans et +)** se déplacent à l'US PLOUBALAY, à 21h.
- **Samedi 25 Mars - Chpt Jeunes de LIGUE. Journée : Journée :13. U 15 A (PH)** se déplacent à l'AS SERVEL LANNION 1, à 15h30. **Chpt JEUNES de DISTRICT. Journées :05 et 06/07 pha. 2. U 17 A (D1)** reçoivent le GJ Val d'Arguenon PLANCOËT 1, à 16h. T. Synth. **U 18 B (D2)** reçoivent le GJ du Lié PLEMET 2, à 14h. T. synth. **U 15 B à 8** se déplacent à l'Etoile du Frémur PLESLIN 2, à 15h30. **Football à 8 de DISTRICT. U13 (N1)** reçoivent l'US LANVALLAY Foot, à 12h. T. synth. **U12 (N2)** se déplacent au Rance Frémur PLESLIN, à 14h. **U12 (N3)** reçoivent le Pays de Rance CAULNES, à 14h. T. synth. **U12/13 (mixte)** se déplacent au Rance Frémur PLESLIN, à 14h. **Ecole de Football. U11 A-B : FINALES DE BASSIN. U10, U10/11 :** Rassemblement pour les équipes Réserves. **U9, U8, U6/7 :** Entraînement à PLEUDIHEN de 10h à 12h.
- **Dimanche 26 Mars - Champ. SENIORS de LIGUE et de DISTRICT. Seniors A, B, C, D :** Pas de match en retard. Possibilité de match amical

CLUB des AINES - Mercredi 29 mars, à 12h – salle des fêtes : assemblée générale suivie d'un repas traiteur à 30 €. Inscription au 02.96.83.24.70

Les **RENDEZ-VOUS** à la BIBLIOTHEQUE – jusqu'au 31 mars, la bibliothèque invite les enfants et les adultes à écrire un poème et à l'accrocher au fil suspendu à l'accueil.

Contes + atelier créatif – Thème : l'AFRIQUE - Mercredi 29 mars, de 15h30 à 16h30 (à partir de 5 ans). GRATUIT. Places limitées. Renseignements et inscriptions au 02.96.88.20.55 ou bimpleudihen@wanadoo.fr

R.J.A - BOURSE aux VETEMENTS salle des fêtes - Jouets- Puériculture printemps-Eté. **DEPOT - Mardi 04/04**, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h : 20 articles par personne chaussures comprises (propres, en bon état et repassés). 2€ par dépôt. **VENTE – Mardi 04/04, de 18h à 20h et mercredi 05/04, de 9h à 16h.** Paiement en espèces souhaité. **REPRISE – Jeudi 06/04**, de 14h à 17h. (Tout article non repris ce jour sera acquis à l'association RJA).

SAPEURS POMPIERS de PLEUDIHEN – Le vide-grenier se déroulera exceptionnellement le **dimanche 2 avril 2017**. Tarif : 2.5 € le m, 5€ les 3m. Réservation 02.96.83.20.96

Les AMIS du PATRIMOINE

- **Section randonnée. Dimanche 2 avril : Circuit du Port Saint Jean.** 8 km. 3h. Départ 14h30
- **Dimanche 9 Avril : après-midi récréatif à 14h30 - salle des fêtes de la Vicomté sur Rance ;** Chant (chorale Ranceline) ; danse (les Alouettes) ; théâtre (les Feux de la rampe). Gratuit ; libre participation proposé par le club Tiphaine et les Amis du Patrimoine.

ASSOCIATION NORD-BRETAGNE des PENSIONNES de la MARINE MARCHANDE (commerce et pêche) – Dimanche 2 avril à 10h – salle « Le Phare » de St COULOMB : **assemblée générale** de l'ANBPM suivie d'un repas. S'inscrire le plus tôt possible : Michel Coquart 02.96.83.22.78

SERVICE JEUNESSE : Vacances de Printemps (du lundi 10 avril au vendredi 21 avril). Ouverture de l'accueil de loisirs (3 – 12 ans) et de l'espace ados (collégiens – lycéens). Les programmes des vacances sont disponibles à la mairie. Renseignements : José Escanez 02.96.83.20.20 ou 06.68.19.26.42 ou pleudihen.jeunesse@orange.fr. **Au programme accueil de loisirs :** Titi parc, atelier sportif, forêt, équitation, atelier artistique, cuisine, bowling, mini-golf... **Programme espace ados :** Mardi 11 avril - RDV 13h30. Fin 16h15. Sortie laser game. 12€. Mercredi 12 avril - RDV 12h45. Fin 16h30. Sortie chars à voile. 14€. Vendredi 14 avril - RDV 12h30. Fin 16h. Wakeboard, wakeskate, ski nautique.. 12 €. Mardi 18 avril - RDV 13h15. Fin 16h45. Sortie bowling. 11 €. Jeudi 20 avril – sortie karting. Prix 45 €.

CONTROLE SANITAIRE des EAUX DESTINEES à la CONSOMMATION.

Date et lieu du prélèvement : 16 février 2017, Bourg (Mairie)

Nitrates (en NO3) : <2 mg/L. (Limite de qualité supérieure : 50)

Conclusion sanitaire : eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.